

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

Bons Chemins.

La loi des bonnes routes adoptée par le gouvernement libéral à la dernière session est accueillie avec encore plus de faveur par nos populations rurales que les auteurs de ce projet ne l'espéraient lorsqu'elle fut soumise à l'Assemblée Législative.

Les adversaires du parti libéral prédisaient qu'elle resterait lettre morte dans les statuts. L'accueil sympathique que les conférenciers chargés de l'expliquer ont reçu dans toutes les campagnes fait voir clairement que les cultivateurs en comprennent tout l'avantage et les sommes qu'on a décidé d'emprunter dans un nombre très considérable de municipalités sont un témoignage éloquent que cette loi sera mise en pratique un peu partout dans la Province.

Nous sommes heureux de constater par une information d'un de nos correspondants que la municipalité de St-Charles vient de voter un règlement autorisant un emprunt de vingt-cinq mille dollars pour construire des bons chemins sous les bénéfices de la nouvelle loi.

L'honneur d'être la première municipalité dans le comté de Saint-Hyacinthe à réclamer les bénéfices de cette législation populaire revient à la paroisse de St-Charles et nous en félicitons les citoyens éclairés qui se sont mis à la tête de ce bon mouvement.

Leur acte indique qu'ils ont su bien comprendre l'intérêt de leur municipalité. St-Charles étant un centre d'expédition par voie d'eau, a besoin de bons chemins pour faciliter le transport des produits agricoles que cette localité vend en aussi grande quantité dans les grands centres de la Province; le patriotisme éclairé de ceux qui sont à la tête des affaires de cette paroisse vient de donner une solution pratique à ce problème en faisant bénéficier cette municipalité des avantages offerts par la Loi des Bons Chemins.

Espérons que l'exemple de St-Charles sera bientôt suivi par plusieurs autres paroisses de notre beau comté.

On nous apprend de Québec que la semaine prochaine un conférencier très compétent viendra expliquer à St-Denis et à Laprésentation les avantages de la nouvelle loi. Ces deux paroisses voudront sans doute se mettre sur un pied d'égalité avec celle de St-Charles quant à ce qui concerne leurs routes.

Des conférences seront faites aussi plus tard à St-Hyacinthe même et dans les autres municipalités avoisinantes et nous n'avons aucun doute que sous peu notre comté, un des plus progressifs de la Province, possédera des routes lui faisant honneur et qui feront dire à l'étranger qui les parcourera: "Voilà une région habitée par des gens qui savent comprendre leur intérêt et qui tiennent au bon renom de leur localité."

Comme cela serait beau que de posséder une grande route macadamisée traversant toutes les paroisses de notre comté!

Quels avantages en retireraient les municipalités qui ne sont pas encore desservies par des voies ferrées comme celles de St-Denis, St-Charles, Laprésentation et St-Thomas d'Aquin?

Lorsque nous aurons de bons chemins macadamisés, il nous sera possible d'espérer avoir à bref délai un service de transport de personnes par automobiles-omnibus et ce sera une bénédiction tant pour les gens de la campagne que pour les gens de commerce de la ville.

Le mot d'ordre de tous les citoyens qui s'intéressent au progrès de notre région doit donc être dans le moment: BONS CHEMINS.

UNE LUCUBRE NOUVELLE

Vers une heure hier après-midi, la nouvelle annonçant la mort de Sa Sainteté le Pape Pie X, s'est répandue en notre ville comme une trainée de poudre et a plongé notre population dans la consternation.

Tout d'abord personne ne voulait ajouter foi à la fatale dépêche, mais vu l'âge avancé du Souverain Pontife, le mauvais état de santé dont il souffre depuis quelque temps et enfin le profond chagrin qu'il a éprouvé ces jours derniers, en se voyant dans l'impossibilité d'entendre le nouveau carillon de St-Marc de Venise, sonnait à toute volée pour la première fois, semblaient lui donner beaucoup de semblance et la fit croire vraie par les plus optimistes.

La rumeur de cette mort soudaine, qui plongeait toute l'Eglise dans le deuil, attristait plus qu'elle ne surprenait tous les fidèles enfants du Saint Père dont on déplorait la perte.

Vers les six heures, hier soir, quand des nouvelles authentiques annoncèrent la fausseté de la première dépêche, ce fut comme un souffle de soulagement qui passa sur toute notre ville et il était facile de constater la joie qui se manifestait en tous les milieux.

La retraite de M. Bourassa

Il était acquis que M. H. Bourassa se retirait décidément sous sa tente.

Le bouillant Achille nationaliste, a fait connaître hier à ses électeurs de St-Hyacinthe les raisons de sa retraite; il quitte la politique active, parce que: "dégoûté de la cupidité de ses compatriotes, il ne veut pas les suivre dans leur aveuglement ni partager les complications."

Notre rapport télégraphique dit: cupidité; il est possible que M. Bourassa ait parlé de stupidité.

D'ailleurs, cupides ou stupides, le compliment qu'il décoche à ses compatriotes ne manquera pas d'être convenablement apprécié par eux.

Les plus philosophes parmi nous se consoleront à la pensée que somme toute, le dégoût que professe M. Bourassa de la politique son dédain de ses compatriotes procèdent de la même mentalité qui faisait dire au renard de la fable, vis à vis des raisins, qu'il n'avait pu atteindre:

"Ils sont trop verts... et bons pour des goujats."

M. Bourassa, dont les trompettes nationalistes sonnaient autrefois l'entrée dans la politique provinciale, par des fanfares étourdissantes, de marche triomphale; M. H. Bourassa n'a fait que passer, semant quelques discours; la législature provinciale qui l'a vu naître, n'est pas encore passée et déjà il n'est plus.

Le résultat le plus clair de l'entrée de M. Bourassa dans notre politique provinciale, a été de mieux mettre en évidence toute la réelle valeur de Sir Lomer Gouin; il a cette satisfaction, que son cœur de patriote saura goûter, s'il est aussi sincère qu'il l'affirme, d'avoir été la monture qui a réhaussé l'éclat du diamant.

En réalité, il semble bien que la véritable raison du profond dégoût, nous serions tenté de dire: l'écœurement, de M. Bourassa, il la faille attribuer, en fin de compte, aux déboires dont il a été abreuvé en ces six derniers mois dans la politique fédérale.

Déçu, trompé, trahi par celui-là même en qui il avait mis toute sa confiance et tous ses espoirs, par Monk, par celui-là même qu'en une flambée d'enthousiasme électoral, son lieutenant M. Armand Lavergne, saluait comme: le Souverain de la patrie nouvelle, M. Bourassa désillusionné, écoeuré, quitte la politique, sa pompe et ses œuvres.

Il emporte, du moins ce qu'il déclare une consolation; celle d'avoir, dit-il, fait disparaître le prestige et la confiance que professaient à l'endroit de Sir Wilfrid Laurier, ses compatriotes de la province de Québec.

Triste consolation, en vérité! si la vanité de M. Bourassa s'en accomode, sa réputation n'y gagnera guère.

Il a détruit un élément de force, un élément constructif pour sa race, car ce prestige et cette confiance en un homme qui en était digne, étaient les plus sûres garanties de cohésion: le levier le plus puissant dont puisse disposer une race.

M. Bourassa est satisfait; et cependant il l'avoue, lui-même, il en triomphe presque: ce ne sont ni les Monk, ni les Pelletier qui pourront jamais bénéficier de cette confiance, ni de ce prestige.

Ni M. Bourassa, non plus, lui qui s'évade de l'arène en ne laissant que des ruines.

Heureusement, M. Bourassa s'illumine, sa vanité d'iconoclaste triomphe trop tôt et à tort.

Le dégoût qu'il ressent et qu'il a fait naître lui-même par son œuvre stérile, monte dans l'âme de notre peuple et prépare à Sir Wilfrid Laurier, une éclatante réhabilitation.

Notre peuple, dupe de déclamateurs se ressaisit et s'aperçoit qu'il a été odieusement et indignement trompé. L'heure des palinodes oratoires est passée; les faits parlent trop haut et trop clair aujourd'hui.—Le Soleil.

Mell-Melo.

Le juge Roy vient de condamner à 19 mois de prison, Eugène Banville, accusé du meurtre involontaire de Dudley Causton, l'impressario du pianiste Mark Hambourg, tué au moment où il prenait le train en septembre dernier.

Banville célébrait la victoire du député Boulay, qui vient de passer lui-même par une si pénible épreuve à la Chambre.

Un coup de revolver tiré imprudemment tua raide le nommé Causton et Banville fut arrêté.

Le malheureux est un brave homme qui ne ferait pas de mal à une mouche. C'est une vraie fatalité.

En effet, au lieu d'abattre l'Anglais, si la balle de Banville avait dévié quelque peu, de façon à couper un tout petit bout de la langue de Maître Boulay, qui s'offrait en spectacle sur la plateforme du char, elle eut rendu un fier service au député de Rimouski et à son ami Banville. Au député, en le mettant dans l'impossibilité de débiter tout le glossaire d'injures qu'il possède pour aller se rétracter d'une façon si plate trois jours après; à Banville, en lui donnant la chance de devenir un bienfaiteur public au lieu de faire dix neuf mois de cachot.

Mais le sort a décidé que ce z'héros conserve ses facultés et puisse continuer à faire le fou, pendant qu'un brave impressario a été lancé dans l'éternité, sans avoir eu le temps d'y penser, et qu'un autre citoyen honorable va manger du gruau pendant une couple d'années.

En apprenant la nouvelle on dit que le député de Rimouski s'est écrié: "Au moins, celui-là s'est placé de lui-même au gouvernement. Ça m'en fait un de moins."

Badinage à part, cette affaire est des plus regrettables et le malheureux condamné à la sympathie de tout le monde. C'est une terrible épreuve, et si jamais il manifeste, dans l'avenir, il devra le faire avec plus de prudence, et si dans l'intervalle il a l'occasion de lire le Hansard des Communes, il devra se faire cette réflexion:

"Ai-je été assez bête de dépenser mes cartouches pour fêter un pareil mufle!"

Ur: de nos amis qui arrive de Québec, rapporte que jamais encore pareil sentiment d'indignation n'a existé contre un homme politique, que celui qui a fait suite à la position prise par M. L. P. Pelletier contre la minorité du Keewatin.

On a dit que M. Pelletier allait résigner pour faire juger sa conduite par ses mandataires.

Cela n'arrivera pas, parce que M. Pelletier sait bien que c'est par mille voix qu'il serait battu aujourd'hui dans le comté de Québec. Dans la majorité des paroisses de son comté, il ne pourrait se faire entendre.

La population fiercièrement honnête de Québec méprise les traîtres.

L'honorable M. Pelletier voudrait-il nous dire s'il est vrai que cédant à la voix de Toronto, il aurait redonné à la Pointe-des-Roches, le nom de Stoney Point?

La Pointe-des-Roches est une des plus vieilles paroisses françaises du comté d'Essex.

Son nom bien français portait ombrage aux fanatiques de cette province. Le gouvernement Macdonald céda à la demande des francophobes et désigna le bureau de poste de la Pointe-des-Roches sous le nom de Stoney Point.

Lorsque M. Pelletier devint ministre des Postes, le français devait reprendre dans son ministère l'importance qu'il mérite.

Les noms des bureaux de postes devaient être francisés, les timbres-postes et la monnaie devaient porter des inscriptions en français.

Les Castors de Québec en étaient tout pâmés. Un aurore nouveau se levait enfin pour nous. Le sabre au clair, L. P. Pelletier leur apparaissait comme le sauveur de notre langue. Nouveau Samson, armé d'une mâchoire nationaliste, il devait faire une énorme trouée dans le clan des fanatiques.

Qui se serait imaginé que ce grand défenseur de sa race en rabattrait si vite et qu'aux premières protestations des fanatiques, il s'empresserait de rétablir Stoney Point?

Mais lorsqu'on a été témoin d'une trahison comme celle qu'il a accomplie dans l'affaire du Keewatin, il n'est pas surprenant qu'il ait lâché la Pointe-des-Roches.

Un grand scandale vient d'éclater en Angleterre.

Les journaux n'ont rapporté le fait qu'en quelques lignes; et il faut que l'incident soit passé inaperçu chez les rédacteurs du Citizen, du News, du Telegram et de l'Orange Sentinel, pour qu'ils n'aient point protesté avec toute la vigueur qu'on leur connaît.

L'affaire est grave, et ce qui est pire encore, c'est de voir notre bien-aimé souverain dans de mauvais draps. Imaginez-vous que Georges V, pourtant si aimé dans tout son vaste empire, vient de commettre un acte qui peut le perdre irrémédiablement auprès des fanatiques d'Ontario et du Manitoba: il vient d'envoyer à Paris, le prince de Galles, héritier de la couronne, pour y compléter ses études de la langue française!

En apprenant la chose le Dr Sproule déchira sa toge, Sam Hughes laissa échapper un juron, Bob Rogers avala son cigare, le procureur général Foy fit dans ses culottes et Mgr Fallon s'évanouit en lançant ce cri: le misérable!

Menk et Pelletier vont s'assurer si c'est légal avant de prendre une attitude.

Aussi pourquoi Georges V n'a-t-il pas demandé l'opinion de M. Borden et de ses amis avant de prendre une telle décision?

Pensez donc, disait M. Foster, nous qui avons tant fait pour abattre la langue française au Canada et le Roi qui s'en vient dire: "Je désire que mon fils parle le français à la perfection."

Non, mais entre nous, quelle belle leçon notre souverain ne vient-il pas de donner à cette bande de fanatiques qui infestent notre pays, en reconnaissant publiquement l'importance de savoir notre belle langue.

Le présent exercice financier du Canada va se terminer par un surplus de 39 millions de dollars.

C'est le ministre des Finances qui l'a annoncé dans son discours sur le budget.

Ce surplus est l'œuvre du gouvernement Laurier.

Quand M. Foster céda sa place à M. Fielding, en 1896, le coffre public ne contenait rien autre chose que des avis d'échéances.

C'est de ce moment que les déficits cessèrent pour faire place à des surplus toujours de plus en plus considérables. Mais quelqu'énormes que soient ces excédents le gouvernement Borden a toutes les aptitudes voulues pour passer à travers.

Depuis qu'ils sont au pouvoir, les bleus, ces purs qui se scandalisaient si facilement sur les dépenses du gouvernement Laurier, ont entrepris de faire danser les millions du peuple.

Et ça va danser rondement. Le budget qui vient d'être voté en est une preuve.

C'est à pelletées qu'on sort l'argent du trésor, pour faire plaisir aux amis politiques.

Plus de deux millions en cadeau au Manitoba, et on refuse de donner les juges nécessaires à l'administration de la justice dans Québec.

Un million pour construire un bureau à Londres, pendant qu'on remercie de leurs services nos agents commerciaux en France.

Des millions pour le fonctionnement de nombreuses commissions dont la création n'a pas d'autre but que de faire de la place pour les amis du parti qui ont été battus ou les députés qui n'ont pu être ministres.

Des centaines de mille dollars de plus pour la milice.

Il a même été question d'offrir une contribution de dix millions à l'Angleterre.

Cette proposition reviendra à la prochaine session.

MM. Monk et Pelletier ont été chargés de préparer l'opinion dans ce sens, pendant la vacance.

On dit que nos ministres feront une série d'assemblées, mais que M. Bourassa ne les accompagnera pas, cette fois.

En posture délicate

La "Patrie" conclut, dans les termes suivants, un article sur la politique navale de M. Borden:

"De sorte que la politique navale de M. Borden, sera en fin de compte plus coûteuse pour le Canada.

"Et nous prenons la question non à son mérite, mais au point de vue de ceux qui, dans notre province, ont combattu la politique navale de l'ancien gouvernement, sous prétexte qu'elle allait détourner sans nécessité de l'argent dont le pays a besoin pour développer ses ressources naturelles.

"Ceux qui ont obtenu, à cause de cette attitude, la confiance de l'électorat, quelle figure feront ils lorsqu'ils reviendront devant le peuple?"

"On aura raison de leur reprocher d'avoir manqué de clairvoyance.

"Une marine plus coûteuse, ou une substantielle contribution en espèces, M. MacLean a parlé de 10 millions—comment cela peut-il être défendu par ceux qui prêchaient avec des élan grandiloquents le rappel de la loi navale?"

"Certains députés conservateurs de la province de Québec seront en vérité dans une délicate posture, à la prochaine élection fédérale, qui n'est peut-être pas plus éloignée que 1913."

Nouvelles Diverses.

Les socialistes anglais, à ce que prétend le "Times", ne pardonnent pas aux Trade-Unions, qui les ont contrainits de voter contre le bill du Salaire minimum, et ils songent à séparer nettement leur cause de celle des unions.

Le botaniste du gouvernement fédéral, M. Gussow, met le public canadien en garde contre les pommes de terre importées d'Irlande et d'Angleterre et signale une maladie contagieuse dont seraient affectées ces tubercules.

On rapporte, d'Angleterre, que la mortalité infantile y fait des progrès alarmants, surtout à cause de la grande détresse dans les régions houillères.

Les filatures de New-Bedford, Mass., préviennent une grève de 30,000 de leurs employés en concédant l'augmentation de 10 p.c. réclamée.

Des dépêches privées d'Ottawa semblent indiquer comme pratiquement résolu que la future cale sèche de Québec sera construite sur les bords de Beausport.

La fièvre du militarisme

L'hon. M. Hughes, le collègue de M. Bruno Nantel, a augmenté de \$200,000 les crédits du ministère de la milice.

Entre autres dépenses extravagantes le ministre a acheté douze automobiles pour son département au prix de \$930 chacun; c'est à dire que l'on a payé \$11,040 pour permettre à certains officiers de rouler automobile. De plus cet achat s'est fait sans soumission et, ce qui est encore pire, par l'entremise d'un agent qui a dû réaliser une commission d'au moins 20 p. c., que le gouvernement aurait pu éviter de payer en achetant directement de la manufacture.

L'attitude du ministre de la milice a été vertement blâmée à la Chambre, même par un député conservateur, M. Wilcox.

L'hon. M. Hughes est un militariste enragé qui, si l'on n'y met ordre, établira avant peu l'obligation du service militaire et entraînera le Canada dans de folles dépenses pour réaliser ses projets extravagants.

Dès cette année, ce ministre a fait voter \$130,000 pour l'entraînement militaire d'enfants de 10 à 12 ans qu'il veut parquer dans des camps pendant plusieurs semaines de leurs vacances d'été.

M. Lapointe, député de Kamouraska, a eu raison de s'étonner du revirement d'opinions de nos conservateurs antimilitaristes. Voici comment il s'est exprimé à la Chambre :

"J'ai pris part à l'élection désormais célèbre de Drummond-Arthabaska en 1910. J'ai entendu alors plusieurs de ces honorables députés critiquer les dépenses faites par le gouvernement pour les exercices annuels de la milice canadienne. Je les ai entendus faire de violentes dénonciations et dire que le gouvernement dépensait des centaines de milliers de dollars pour envoyer des jeunes gens—je demande pardon à cette Chambre de me servir de cette expression, mais c'était la leur—se saouler aux camps de Lévis, Trois-Rivières et de St. Jean.

"Je suis excessivement surpris de voir aujourd'hui, alors qu'une dépense additionnelle considérable est proposée, une dépense de \$130,000, non pas pour les exercices annuels de la milice régulière, mais pour l'entraînement d'enfants d'écoles de 10 à 12 ans qui, comme le disait le ministre, seront autant de soldats; je suis, dis-je, excessivement surpris de n'entendre aucune protestation de la part des honorables députés de la droite."

Nous ne sommes pas opposés aux dépenses qu'exige la bonne organisation de la milice canadienne, mais nous voyons avec regret l'esprit militariste à outrance pronée par le nouveau ministre de la milice; nous constatons avec étonnement et frayeur les dépenses extraordinaires du ministère de l'hon. M. Hughes.

Tous les Canadiens, français ou anglais, déplorent cette fièvre militaire qui nous gagne.

Voici, ce que disait à la Chambre, M. Carvell, député de Carleton (N.B.):

"Je trouve ici la déclaration extraordinaire et étonnante que le peuple du Canada aujourd'hui dépense en galon d'or pour la milice un tiers de ce que l'on dépense en Allemagne, qui est considéré comme le pays le plus militaire du monde. Songez-y donc! Les calculs montrent que, nous payons dans le Canada 34 p. c. de ce que l'on paie en Allemagne, un quart de ce que l'on paie en Angleterre, un quart de ce que l'on paie en France, et 57 p. c. de ce que l'on paie en Italie. C'est extraordinaire, et il est bon de s'arrêter et penser où cela va nous conduire. C'est déjà assez d'augmenter d'un demi-million de dollars les dépenses de la milice comme mon honorable ami le fait cette année. Mais lorsqu'il propose d'acheter des automobiles pour faire promener ses officiers que l'on paie déjà \$3,000, \$4,000 et \$5,000 par année, je crois que c'est pousser un peu loin la patience du peuple qui finira par se fâcher."

De son côté, M. Chisholm, député d'Antigonish, s'est exprimé ainsi :

"Le ministre de la milice est si rempli de l'esprit militaire qu'il ne peut pas voir ce qui se passe autour de lui. Le militarisme pour lui est comme la grâce pour un chrétien, il n'en peut trop avoir. Lorsque nous considérons que l'on ne nous donne dans le budget principal que \$2,000,000 pour les arts, l'agriculture et la statistique, et que l'on nous demande pour la milice, quatre fois la somme, plus de 8 millions, sans compter un million de dollars pour les salles d'armes, les salles d'exercices militaires et diverses autres choses on commence à songer qu'il est temps de s'arrêter. Et cette somme considérable ne comprend pas ce qu'il faudra dépenser pour la marine."

Le ministère Borden, loin donc de nous arrêter dans la voie des dépenses militaires, ne fait qu'accélérer notre course.

Et les antimilitaristes Monk, Pelletier et Nantel sont les collègues repus et satisfaits de l'hon. Sam Hughes!

Nouvelle force au printemps.

La nature a besoin d'aide pour fournir un nouveau sang salubre.

Au printemps, le système a besoin d'être tonifié. Pour être en santé, il vous faut du sang nouveau, de même que les arbres ont besoin d'une nouvelle sève pour renouveler leur vigueur. La nature le demande, et sans ce sang nouveau, vous serez faible et languissant. Vous serez sujet aux tortures de rhumatisme ou aux douleurs atroces et lancinantes de la névralgie. Souvent, il se déclare des éruptions ou boutons disgracieux sur la peau. Dans d'autres cas, on constate simplement une sensation de fatigue et un appétit capricieux. Ce sont là autant d'indices que le sang est en mauvais état, qu'une trop grande réclusion à la maison, en hiver, a diminué votre vitalité. Ce qu'il faut pour vous remettre au printemps c'est un tonique, et il n'y a pas de meilleur au monde que les Pilules Roses de Dr Williams. Ces pilules font véritablement un sang nouveau, riche et vermeil — ce dont vous avez le plus besoin le printemps. Ce nouveau sang chasse les germes de la maladie et rend forts, pleins de santé et de vie les hommes, femmes et enfants se fatiguant facilement.

Mme Murray Marshall, Zephyr, Ont. dit : "Je crois que jamais je ne serais revenue bien portante et forte sans les Pilules Roses de Dr Williams. J'étais si faible et nerveuse qu'on ne pouvait me laisser seule à la maison. Mon cœur devenait si faible que je croyais de mourir. Je me fit soigner par des médecins et essayai des ceintures électriques, mais cela ne me fit aucun bien. Alors un ami me conseilla de faire l'essai des Pilules Roses de Dr Williams. A ma grande surprise je constatai bientôt que mon appétit devenait meilleur et à partir de ce moment ma santé s'améliora rapidement jusqu'au jour où je jouis de nouveau de la meilleure santé. Depuis, je n'ai plus éprouvé de faiblesse ou de nervosité."

Vendus par tous les marchands ou par la poste, à 50c la boîte, six boîtes, \$2.50 de The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

LES PETITES AFFECTIONS DU BÉBÉ.

Les petites affections du bébé sont nombreuses et requièrent une soigneuse attention. Les vers comptent parmi les plus communes de ces affections — car il est rare qu'un enfant n'en soit pas affligé à une époque ou à une autre. Les vers, cependant, peuvent être promptement, enrayés par l'usage fréquent des Tablettes Baby's Own — le seul remède vendu avec la garantie d'un analyste du gouvernement établissant qu'il ne contient ni opiat, ni autre drogue nocive. A propos de ces Tablettes, Mme Jos Daigle, de Ste-Perpétue, Qué., écrit : Mon bébé souffrait des vers, il était nerveux et sans appétit. Je lui donnai des Tablettes Baby's Own et il fut bientôt rétabli."

Les Tablettes sont en vente chez les marchands de remèdes ou expédiées par la poste à 25c la boîte par The Dr Williams' Medicine Co. Brockville, Ont.

Un brave homme, en consultation, demande au médecin qui l'examine :

— Monsieur le docteur, quoi-t'est-ce que j'ai ?

— Mon ami, vous avez d'abord... une façon bien vicieuse de vous exprimer !

Un bégue se présente chez le pharmacien pour acheter des pastilles d'ipécacuana.

— Je voudrais, dit-il, des pas... pas... tilles d'ip... ip... ip...

— Hourra ! s'écria le pharmacien, emporté malgré lui.

Nouvelles Locales — suite

GRANDE

Assemblée Politique

À LA

SALLE DU MARCHÉ

Dimanche, le 14 avril,

À 1.30 heures P.M.

Parmi les orateurs qui porteront la parole à cette assemblée l'on remarque: l'hon. L. A. Tschereau, ministre des Travaux Publics de la province de Québec; M.M. Hector Laferté, président de la Jeunesse Libérale de Québec, L. J. Gauthier et D. T. Bouchard. Toutes les grandes questions politiques du jour y seront discutées.

Parti de sucre

Un grand nombre de citoyens s'étaient donné rendez-vous dimanche dernier à la sucrerie où l'on promettait de s'en donner à cœur joie.

L'avant midi se passa on ne peut mieux, mais cette fête fut vite interrompue par la pluie diluvienne qui fit son apparition vers une heure de l'après midi.

Lors de leur retour un grand nombre de nos gais fêtards semblaient plutôt revenir d'un accident de chaloupe que d'une fête de sucre.

Congé forcé

Lundi soir dernier, vu le haut niveau de notre rivière, notre ville a été privée de lumière pendant toute la nuit et une partie de la journée de mardi.

Ce manque de lumière et de force motrice a été la cause que mardi dernier notre ville avait plutôt l'air d'un jour de fête que d'un jour de travail, presque tous les établissements étant fermés.

Devant le Recorder

Hier matin, revenait devant Son Honneur le recorder Scicotte un vieil habitué de la cour, sous l'accusation d'ivresse.

Après avoir reçu une verte remontrance, il fut condamné à vingt piastres d'amendes. Il fut forcé de délier les cordons de sa bourse pour ne pas aller s'installer pour quelques temps dans une des cellules de la pension Benoit.

Personnel

Mademoiselle Emmeline Chagnon est parti pour un voyage de plusieurs jours à Montréal et ses environs.

M. le notaire Olivier de Montréal était en notre ville au commencement de la semaine.

Mme M. A. Connell de notre ville est de retour d'un voyage à Montréal.

Fête des raisins — 30 avril

Il n'y a probablement aucun autre produit du sol employé aussi souvent dans les familles et lequel on estime si peu que le raisin. L'emploi du raisin comme produit alimentaire remonte aux premiers jours de l'antiquité, vu qu'il en est fait mention dans la Bible, une fois dans le livre des Nombres et plusieurs fois dans le premier Samuel. Jusqu'à une époque récente, Malaga, Valence et Alicante, Espagne avec l'Italie, quelques îles de l'archipel de la Grèce et Crète se partageaient la production des meilleures qualités de raisins destinées à l'approvisionnement du monde. Cependant, durant ces dernières années, un commerce considérable de raisins a pris un fort développement en Californie. Les raisins sans noyaux récoltés dans cet état et beaucoup plus gros que ceux produits dans n'importe quel pays de la Méditerranée promettent où les raisins d'Espagne sont les plus recherchés, les produits de tous les autres pays. En 1880, les vignes de Californie furent détruites et on dut planter d'autres cepes. L'expérience des dix années qui suivirent prouva la valeur de la vigne et en 1913, on consacra à la récolte du raisin, en Californie, soixante-cinq mille acres et cela avec une demande toujours croissante dépassant l'approvisionnement. La récolte du raisin en Californie a atteint de telles proportions que le 30 avril est reconnu et obéi pratiquement dans tout l'état comme la fête des raisins.

Au x filles à marier

N'épousez jamais un braasseur, car il vous mettrait dans la "bière".

Fuyez le serrurier : il vous mettrait dans les "fers".

Le boulanger vous aurait vite mise dans le "pétrin".

Le tanneur vous "tannerait" sans pitié.

Surtout, méfiez-vous des tailleurs, leur métier expose à "tourner capots".

Le menuisier vous "scièrait du matin au soir".

Le fabriquant d'allumettes vous ferait voir que tout le monde "souffre" chez lui.

Le musicien vous nourrirait de "son".

Mais prenez un typographe, voilà l'homme de "caractère".

Ne te charge jamais plus que tu ne peux porter; on fait plus vite deux ou trois tours faciles qu'un tour difficile.

EDMONTON

La Ville du Canada qui progresse le plus vite. Le premier avril, une grande quantité de magnifiques lots seront mis sur le marché à des prix très bas, se vendant excessivement vite. Beaucoup d'argent à gagner pour un bon solliciteur. Adressez : S.S. Franklin & Co. Ltd., Edmonton, Alta. j17mai

A VENDRE

Un magnifique sideboard en noyer noir avec dessus en marbre et une magnifique glace biseauté de forme circulaire, à de bonnes conditions. S'adresser au bureau du CLAIROX.

Les Annales Politiques et Littéraires.

Revue donnant chaque semaine le pages de lecture de plus variées et un supplément illustré. François Coppée, Jules Claretie, Jules Lemaitre, la baronne Staffé et plus eurs autres écrivains distingués en sont les collaborateurs assidus.

Abonnement — Texte seul, un an \$1.50; six mois, 90c. Texte et supplément, un an, \$2.50; six mois, \$1.30 15 rue St Georges, Paris

A vendre à sacrifice.

Un assortiment de chaises en chêne, genre Mission.

Pour Boudoir

Ameublements pour chambre à coucher (Deux).

Un assortiment de meubles en chêne pour salle à manger.

Un assortiment de meubles pour salon.

Une bibliothèque bureau, en chêne. Un assortiment de Tapis.

S'adresser à

ANT. ALF. COTÉ,

108 rue Girouard

j26av

COMMIS DEMANDÉ

On demande un commis d'au moins deux ans d'expérience pour un magasin général. Références exigées. Excellente position. S'adresser personnellement à L. J. Dubois, marchand, St. Dominique, Bagot, Qué. 5,12

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

Assurance FONDS DE PENSION

ETAT DES AFFAIRES AU 30 DECEMBRE 1911 :

	31 déc. 1909	31 déc. 1910	30 déc. 1911
Sections établies dans la Province	45	149	224
Nombre de sociétaires.....	1,880	8,549	14,228
Nombre des parts de pension....	5,205	19,269	30,910
Total de l'actif (Fonds de Pension)	\$16,461.94	\$76,217.94	\$170,670.80

ANTONI LESAGE, Gérant-général.

BUREAU-CHEF : 139 rue St-Pierre - - QUEBEC

ARMAND BOISSEAU, Notaire, Agent, St-Hyacinthe

A CADORETTE V. MONGEAU JOHN LEARY
CADORETTE, MONGEAU & LEARY
 MAITRES-CHARRETIERS

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embarqueurs... Diplômés... Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, Etc

Corbillards pour Adultes et pour enfants.
 Voiture-Ambulance
 Prix spéciaux pour mariages et baptêmes.

Toujours en mains tout ce qui est requis pour l'installation de chambres mortuaires. Assortiment complet de cercueils, ornements, etc. Automobile pour Mariages, Baptêmes, etc.

22-24 RUE LAFRAMBOISE SAINT-HYACINTHE
 TELEPHONE 810

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoches, etc., il faut visiter le magasin de BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mouselines, Orançais des couleurs les plus nouvelles, aussi Cotonnades de toutes orte



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis de tables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Excursions de colons

Billets aller et retour pour l'ouest du Canada, via Chicago, en vente les 2, 16, 30 avril; 14, 28 mai; 11, 25 juin; 9, 23 juillet; 6, 20 août; 3, 17 septembre, à très bas prix.

Prix réduits pour différents points de la Côte du Pacifique.

En force du 1er mars au 15 avril inclusivement.

Passage simple de seconde classe pour colons, de St. Hyacinthe via Chicago à

Nelson, Vancouver, Victoria, Westminster, C.A., Seattle, \$48.60
 Spokane, Tacoma, Wash., Portland, Ore.

San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal, Mexico City, \$49.45 Mex.

Prix réduits pour différents autres endroits.

Horaires des Trains.

ALLANT À L'EST.

8.33 a.m.—Tous les jours pour St. Léon, Acton Vale, Richmond (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

9.05 a.m.—Tous les jours pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston et Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

5.38 p.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke et Island Pond.

9.30 p.m.—Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond Lewiston et Portland.

ALLANT À L'OUEST.

5.21 a.m.—Tous les jours pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

7.30 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

11.43 a.m.—Tous les jours (excepté le dimanche) pour St. Hilaire, Belœil, St. Lambert et Montréal.

5.00 p.m.—Tous les jours pour St. Lambert et Montréal seulement.

6.27 p.m.—Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St. Lambert et Montréal.

Pour toute information s'adresser à E. FOURNIER, Agent.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Pour les colons

à la recherche de

FOYERS

Excursions de Colonisation

Manitoba { Avril 2, 16, 30
 Saskatchewan { Mai 14, 28
 et { Juin 11, 25
 Alberta { Juillet 9, 23
 { Août 6, 20
 { Sept. 3, 17

Billets bons pour deux mois.

Pour plus d'informations s'adresser aux agents de la Cie du Pacifique Canadien.

EMILE J. HEBERT,
 1er assistant
 Agent général des passagers

Horaires des trains

11.40 a.m., 7.22 p.m., tous les jours excepté le dimanche, allant à St. Guillaume et les stations intermédiaires.

8.50 a.m., 3.15 p.m., tous les jours excepté le dimanche, allant à Stanbridge et les stations intermédiaires, faisant raccordement à Farnham, pour Sherbrooke, Mégantic, Newport et Montréal.

The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

Horaires des trains, corrigé au 19 oct. 1911.

Les trains du chemin de fer Québec Montréal et Southern quittent la gare de St. Hyacinthe aux heures suivantes :

Allant à Sorel et les stations intermédiaires, tous les jours excepté le dimanche, départ à 8.40h. A. M. et 5.05 p. m.

Allant à Iberville Jc., tous les jours excepté le dimanche, départ à 10 h. a. m. et 5.40 p. m. arrêtant à toutes les stations intermédiaires, faisant raccordement à cette jonction avec les trains du Rutland, Central Vermont et Canadien Pacifique pour tous les principaux points de la Nouvelle Angleterre.

L. BOURBEAU, Agent, St. Hyacinthe. Téléphone 28.

D. I. ROBERTS, Gérant Gen'l

Rêves du soir

VOICI une fois de plus le soir. Dans l'espace, qui pendant le jour était resté uniforme, toutes les teintes s'animent. Ce ne sont pas les couleurs, mais seulement l'apparition douteuse de leurs fantômes. La ville écarte les longs rideaux de la pluie et regarde au loin. De petits nuages, pareils à des êtres à peine créés, passent dans un désarroi charmant et doux, l'un teint de rose, l'autre d'un jaune un peu soufre, un autre verdâtre. Dans l'amas maussade des maisons, les vitres seules répondent à ces appels languissants et cet échange faible et incomplet remplit l'étenlue d'une vacillation de nuances. Tout cela n'a pas l'air d'arriver à être. Ce spectacle demeure comme en deçà de l'existence, sans cette vigueur dont ont besoin les moindres choses de l'univers, ne fût-ce que pour quelques minutes.

Pourtant, il y a quelque chose de touchant dans cet effort. On dirait que la journée ne veut pas avoir passé sans essayer d'être belle pour un moment. Elle ressemble à ces malades qui, toutes lasses qu'elles se sentent, demandent pourtant leur miroir et s'arrangent, sans confiance pour s'y regarder. Le soir est un instant de trêve et d'art. C'est alors que les plus pauvres paysages se disposent, c'est l'heure où les horizons s'étendent, où les monts se relèvent, tandis que, sur les plaines qui brunissent, les flaqueaux demeurés luisants sont pareilles à des écus d'argent épars sur de grandes tables sombres. La ville, alors, regarde le couchant comme les pauvres gens écoutent une histoire.

Les faubourgs disgraciés, rongés par leur misère vénéneuse, contemplant d'un air envieux, à travers les arbres torturés de leurs boulevards, ces pâles et liquides nuances mêlées, tout cet étalage délicat de teintes insaisissables, comme des femmes, dans leurs carrefours, écoutent des romances. C'est bien une romance aussi que ce couchant. Au delà de l'horizon ses nuages semblent un reflet supérieur des pays que nous n'apercevons pas. Là-bas, dans une lagune de lumière verte, cette petite nuée rose qui passe évoque Venise. Cette autre, l'un jaune citrin, parle de l'Orient. Cette autre qui s'avance à l'écart, toute blanche dans une froide lumière virginale, rappelle la Scandinavie, les purs pays du Nord debout dans leur lumière populaire.

Que de crépuscules j'ai contemplant ! Je m'en souviens comme d'autant de batailles. Je me rappelle certains soirs d'Italie où Pérouse m'apparaissait ferme et rouge comme une cité de la guerre, tandis qu'en face, l'ineffable Assise s'évanouissait humblement dans l'ombre, aux pieds de son mont suave. Je revois des soirs vastes et muets où les forêts allemandes s'endormaient l'une contre l'autre, comme d'énormes troupeaux silencieux ; des soirs dans les ports, où les lignes noires des mâts entraînaient agréablement dans la splendeur tombante du crépuscule ; des soirs où la campagne romaine s'ouvrait comme un théâtre immense aux tragédies du couchant ; mais je me souviens aussi de soirs moins grandioses où sur la campagne française, divisée, morcelée, modeste et féconde, officiait le grand silence rustique.

Penser à tous les soirs qu'on a regardés, c'est faire ressusciter en soi tous ses songes. Pendant les heures solaires nous dépendions de nos peines et de nos travaux. Mais en ce moment-ci, il semble que le misérable fait de vivre se dépouille de ses accidents et s'isole de ses conditions. Chacun se détache de ses soucis, oubliant à demi quels obstacles lui sont opposés, sent seulement la vie rayonner en lui, dans son inutilité et dans son mystère ; de même, à cette heure, on ne voit plus, dehors, les lignes ni les arêtes des maisons, et on ne les distingue que par les lampes qui y sont écloées.

Rêver, c'est laisser à les actes de notre existence. Quels qu'il soient, s'ils nous fixent et nous retiennent, ils n'épuisent jamais en eux toutes nos possibilités. C'est sur eux qu'on nous jugera, mais nous avons pourtant le droit de quitter dédaigneusement, parfois, notre détroit ordinaire et de vagabonder parmi tout ce qui aurait pu être. La pensée vise un objet, et y court. Elle est faite de rigueur

et la rêverie d'égarements. La rêverie est inerte, mais elle contient tout par reflets, comme ces lacs qui, sans bouger, agitent pourtant dans leur onde l'image des feuilles, des fumées, des nuages. La rêverie est comme le lac de notre pureté où tombe l'image de l'univers. Mais ces états ne sont point si impermanents qu'ils le semblent : de quoi que nous croyions rêver, nous ne rêvons jamais qu'à notre bonheur. Selon qu'il nous paraît proche ou lointain, notre rêverie noircit ou s'éclaire : elle est pleine du mirage des joies futures ou du souvenir des plaisirs passés, et ceux qui ont renoncé à tout espoir et se sont cloîtrés dans une tristesse sans issue, ceux-là seuls ne rêveront jamais plus. Les morales ont beau prêcher. A quoi veut-on un vivant s'intéresse, si ce n'est à être heureux ?

Au lieu de répudier ce désir, tâchons de le rendre tel qu'il ne cache en lui rien d'inavouable. L'idée que nous nous faisons de notre bonheur grandit avec nous, et notre être se mesure en elle. Tandis que certains, comme ces enfants pillards qui dérobent des fruits n'aspirent qu'à voler des joies dans le verger de la Destinée, d'autres cherchent seulement leur bonheur comme on cherche son chemin. Etre heureux, pour eux, ce n'est pas éviter les peines et tricher avec la vie : c'est exercer tout ce qu'il ont et devenir le plus utiles qu'il leur est possible. Cependant poussés par ce désir sacré, nous souhaitons des événements exceptionnels et nous abandonnons trop aisément l'ordinaire de nos jours.

Mais il suffit d'un moment réussi pour nous faire sentir que toutes notre vie se perd peut-être faute d'un peu d'art et de subtilité et qu'il suffirait de la relever de quelques degrés pour que rien y fût théâtralement changé, tout en elle devint plus noble. Nous vivons trop aisément au dessous de nous-mêmes. Nous laissons quelques défauts superficiels nous crispier et nous défigurer, quand, ramenés au calme, nous trouverions peut-être en nous les qualités libérales qui n'attendent qu'un encouragement pour paraître au jour. La conversation d'un ami, la lecture d'un beau livre ou la vue d'un tableau, une aide courtoise apportée à un malheureux, est-ce qu'il en faut plus pour notre joie ?

La médiocrité même des autres ne nous pèse plus, quand nous sommes assez sûrs de nous être purgés de ce qui nous déplaît en eux. Mais les occasions qui nous sont offertes ressemblent à ces beaux objets de cristal qui ne résonnent pleinement que si on les suspend. Si harmonieux et si sensibles qu'ils soient, il ne sert à rien de les heurter, et ils n'émettent pas tout leur son tant qu'ils touchent à d'autres choses. Ainsi notre vie est pleine de plaisirs que nous n'avons pas fait tinter, parce que nous n'avons pas pris le soin de les élever et de les isoler. Toute la faute en revient à nous. Nous devrions nous y prendre de façon que notre vie entière devint autre, sans que rien eût l'air d'y avoir changé.

ABE BONNARD

REGLEMENT N° 137

Accordant un prêt de cinq mille dollars à J. A. Duhamel.

Attendu que par une lettre en date du 7 février 1912 M. J. A. Duhamel, de Granby, Province de Québec, a représenté au conseil de ville de la Cité de Saint-Hyacinthe qu'il serait disposé à établir dans notre ville une manufacture de chaises si le conseil municipal lui venait en aide en lui faisant un prêt remboursable à l'expiration de la dixième année après qu'il aura été mis en la possession du dit J. A. Duhamel lequel prêt ne devant pas porter intérêt ;

Attendu que le dit J. A. Duhamel s'est engagé à construire une manufacture en brique sur un terrain situé dans les limites de cette Cité laquelle manufacture aura au moins quatre-vingts pieds de longueur par quarante pieds de largeur, mesure anglaise, et deux étages de hauteur ;

Attendu que le dit J. A. Duhamel s'engage si la ville lui consent un prêt de cinq mille dollars à employer au moins vingt ouvriers ou ouvrières, (operarii) *bonafide* à partir de la seconde année de la mise en opérations de son industrie et à leur payer en gages à partir aussi de la dite seconde année au moins six mille dollars ;

Attendu qu'il s'engage aussi à installer dans la dite manufacture des machines lui appartenant en propre sans aucun lien de droit quelconque envers qui que ce soit d'une valeur d'au moins deux mille dollars ;

Attendu qu'il s'engage à donner une première hypothèque sur le terrain, la

manufacture et les machines qui deviendront sa propriété au montant de cinq mille dollars à la Cité de Saint-Hyacinthe pour garantir le remboursement de la dite somme de cinq mille dollars à l'expiration des dix ans ou à toute autre époque au cas où il ne remplirait pas les obligations par lui assumées par son acceptation du présent règlement ;

Attendu qu'il est de l'intérêt de la Cité d'accéder aux demandes du dit J. A. Duhamel ;

A ces causes il est statué et résolu par le présent règlement ;

1o :— La Cité de Saint-Hyacinthe s'engage :

(a) A prêter sur remise de l'hypothèque dont il est question ci-dessus une somme de cinq mille dollars pour une période de dix années à M. J. A. Duhamel sans intérêts remboursable à l'expiration de la dixième année qui suivra la date de sa mise en possession de par la Cité au dit J. A. Duhamel.

(b) A exempter la manufacture que construira le dit J. A. Duhamel de toutes taxes municipales sans y comprendre les charges d'eau.

2o :— Le dit J. A. Duhamel s'engage :

(a) A construire une bâtisse en brique de deux étages de hauteur, d'une dimension de quatre-vingts pieds par quarante, mesure anglaise, sur un terrain situé dans les limites de la Cité et d'y établir une manufacture de chaises.

(b) A installer dans la dite manufacture des machines et machineries lui appartenant en propre sans aucun lien de droit quelconque envers qui que ce soit d'une valeur d'au moins deux mille dollars.

(c) A employer au moins vingt ouvriers ou ouvrières (operarii) *bonafide* à partir de la seconde année de la mise en opérations de sa manufacture et à leur payer en salaires annuels à partir aussi de la dite seconde année au moins six mille dollars, l'exécution de telle obligation ne pouvant être exigée par la ville dans le cas de grève ou pour toute autre cause de force majeure.

(d) A donner sur remise de la part de la ville du montant prêté une première hypothèque sur le terrain, la manufacture et les machines y contenues au montant de cinq mille dollars en faveur de la Cité de Saint-Hyacinthe pour garantir le remboursement de la dite somme de cinq mille dollars à l'expiration des dix années ou à toute autre époque au cas où il ne remplirait pas les obligations par lui assumées par son acceptation du présent règlement.

(e) A faire assurer en faveur de la Cité de Saint-Hyacinthe contre les risques d'incendie la manufacture, et les machines et machineries hypothéquées pour un montant de quatre mille dollars dans une compagnie d'assurances acceptée par le conseil de ville de la Cité.

(f) A rétablir, dans le cas d'incendie partiel ou total, la manufacture et les machines et machineries dans l'état où elles se trouvaient avant l'incendie, aussitôt que possible mais à tout événement dans le cours de l'année suivant telle destruction ; et dans le cas de cette reconstruction la Cité sera tenue de remettre au dit J. A. Duhamel le montant qu'elle aura retiré des compagnies d'assurances à raison des

perles occasionnées par tel incendie en vertu des polices d'assurances dont elle aura eu transport.

(g) A permettre à toutes personnes que le conseil nommera aux fins de constater le montant des salaires que le dit J. A. Duhamel aura payé à ses employés et le nombre de ces derniers d'examiner pendant les heures de bureau les livres de la manufacture.

(h) A remettre au Trésorier de la Cité la dite somme de cinq mille dollars à un mois d'avis à lui donné par le conseil de ville au cas de non exécution des obligations par lui assumées par le présent règlement ; le conseil de ville ayant le pouvoir dans le cas d'exécution partielle de n'exiger que le paiement des intérêts non gagnés par le dit J. A. Duhamel les intérêts gagnés devant être établis à raison de 4 pour cent du montant des salaires payés et douze dollars et cinquante cents par ouvrier ou ouvrière employé, l'exécution d'une de ses obligations ne comportant pas la décharge de l'exécution de l'autre.

3o :— La dite somme de cinq mille dollars sera prise à même les fonds généraux de la Cité ou pourra être empruntée suivant ce prévu par la Charte avec un intérêt n'excédant pas cinq pour cent par année.

4o :— Le dit J. A. Duhamel devra donner, dans le mois qui suivra l'entrée en vigueur du présent règlement, avis par écrit de son acceptation finale, à défaut de quoi le présent règlement sera *ipso facto* annulé et abrogé à toutes fins que de droit.

5o :— Son Honneur le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous

contrats aux fins du présent règlement.

6o :— Le présent règlement aura force et effet après avoir été approuvé en la manière prescrite par la loi, savoir : par la majorité en nombre et en valeur des électeurs-proprétaires cotisés de la dite Cité qui auront voté.

PAUL F. PAYAN,
Maire.
D. T. BOUCHARD,
Greffier.

Je soussigné certifie par les présentes, que la copie du règlement ci-dessus écrite et publiée est vraie et conforme au règlement passé par le Conseil de Ville de St Hyacinthe, dans sa séance en date du 29 mars mil neuf cent douze.

St Hyacinthe, 30 mars 1912.

D. T. BOUCHARD,
Greffier de la Cité de St Hyacinthe.

Je soussigné, Paul Frédéric Payan, maire de St Hyacinthe, certifie et donne avis que le règlement ci-dessus de la Corporation de St Hyacinthe sera pris en considération par les électeurs de la Cité de St Hyacinthe, qualifiés à voter suivant la loi pour approuver ou désapprouver le dit règlement le 15 avril prochain (1912), à dix heures de l'avant midi, auquel jour une assemblée générale des électeurs de la dite Cité ainsi qualifiés à voter, sera tenue dans la grande salle publique du Marché Centre, en la Cité de St. Hyacinthe, à dix heures de l'avant-midi, dans le but d'approuver ou de désapprouver le dit règlement et un poll sera tenu pour cet objet, si requis pendant le temps spécifié par la loi.

St. Hyacinthe, 30 mars 1912.

PAUL F. PAYAN,
Maire de la Cité de St. Hyacinthe

Les METIERS FATIGANTS

La nourriture ordinaire ne suffit pas aux ouvriers et artisans livrés par profession à des travaux qui les obligent à des efforts constants et de chaque jour. Il faut à cette classe de travailleurs un stimulant de l'énergie, un aliment d'épargne pour soutenir l'effort quotidien et ne pas ruiner l'organisme. C'est le genièvre aux propriétés médicinales qui fournira cet aliment d'épargne, c'est le

GIN "CROIX ROUGE"

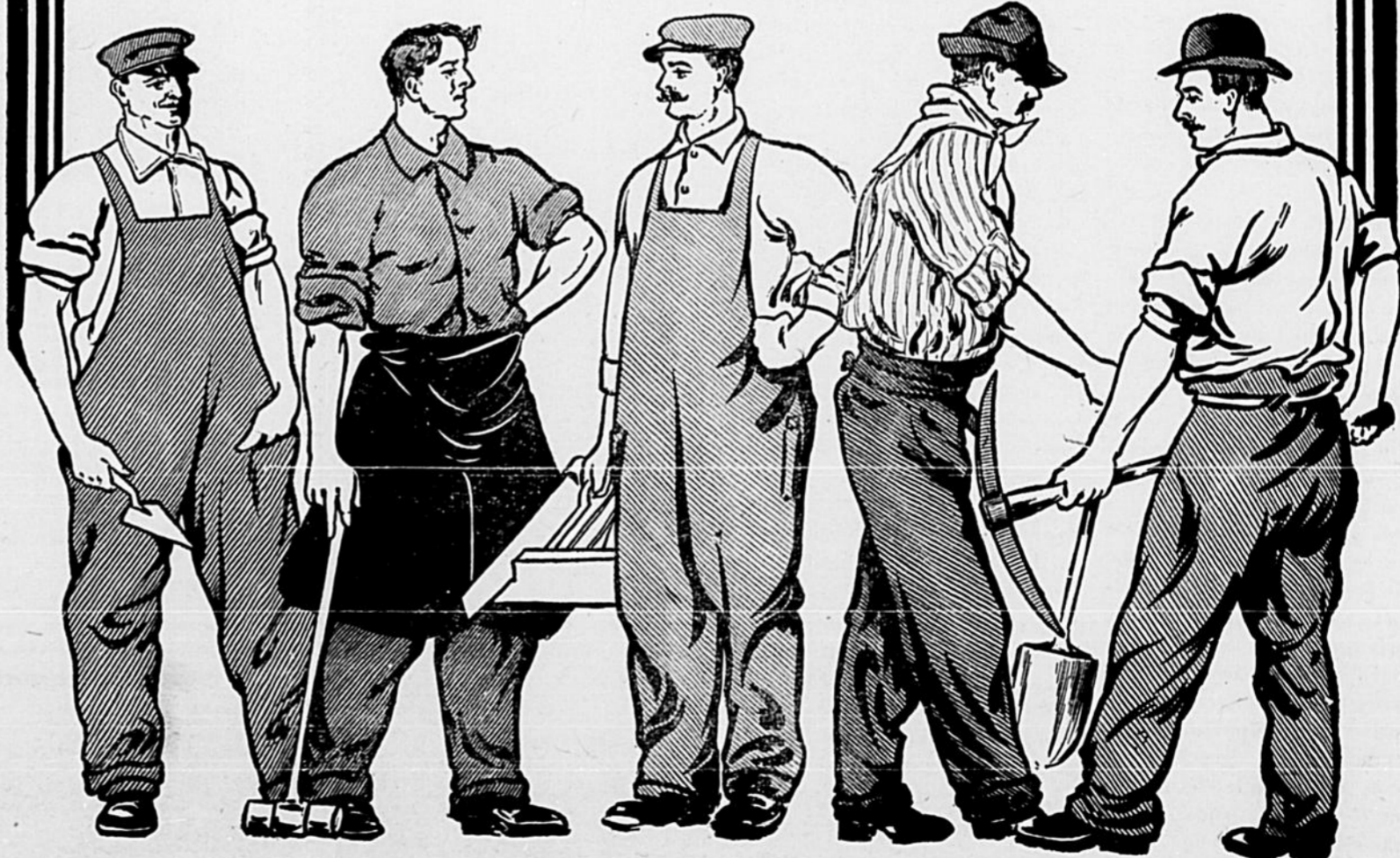
Fabriqué sous le contrôle du Gouvernement

offrant toutes les garanties de pureté, de qualité et d'âge, fabriqué avec le choix des grains de l'Ouest associés à la meilleure variété de genièvre.

Dans l'intérêt de votre santé, renoncez aux Gins Etrangers dont la fabrication n'est soumise à aucun contrôle, alors que chaque flacon de Gin Canadien "Croix Rouge" strictement pur et âgé, est revêtu du Timbre Officiel de Contrôle du Gouvernement Canadien.

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITEE.

SEULS AGENTS
520, RUE ST-PAUL, MONTREAL.



Conférences Agricoles

Tel que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, Samedi le 30 mars dernier nous avons l'avantage d'entendre deux conférenciers du Département d'Agriculture Fédéral: M. J.C. Chapais, Assistant Commissaire de l'Industrie Laitière et M. J.N. Lemieux, de la Division de l'Industrie Laitière. Environ 250 cultivateurs de St. Hyacinthe et des environs assistaient à ces conférences.

M. Horace Morin Président de la Société d'Agriculture du Comté agissait comme Président. M. J.C. Chapais fut le premier conférencier. Il avait choisi comme sujet de sa conférence "L'amélioration des troupeaux laitiers, par la sélection et l'élevage et l'hygiène de l'étable."

Nous nous dispenserons de faire l'éloge de ce conférencier, sachant qu'il est universellement connu de tous les cultivateurs de notre Province, comme étant le plus renseigné et le plus pratique de tous nos Conférenciers Agricoles.

Dans un ourt historique, sur la situation de l'industrie laitière dans notre Province, il nous fit voir tous les progrès que nous avons faits dans cette industrie. tant sous le rapport de la qualité de nos produits, que sur l'habileté de nos fabricants, mais dit-il, malgré que nous possédions aujourd'hui un grand nombre de bonnes fabriques et de bons fabricants. il est une chose que nous avons grandement négligée, et ceci, c'est la faute des cultivateurs eux-mêmes. C'est qu'il ont négligé absolument le nombre de nos vaches laitières; nous voyons bien ça et là un bon troupeau de vaches laitières mais en général nous ne produisons pas plus de lait par vache en moyenne que nous produisons il y a 35 ou 30 ans passés, par le fait que nous n'avons pas pris les précautions que nous aurions dû prendre, parce que nous n'avons pas assez compris l'importance de placer à la tête de nos troupeaux, un reproducteur de race pure, ayant négligé ce point essentiel, nous avons aujourd'hui un nombre considérable de vaches bâtarde, qui, sous le rapport du nombre, fait un total respectable, mais qui sont nulles au point de vue des profits à retirer d'elles.

Il insiste aussi fortement sur ce point-ci: c'est que lorsqu'un cultivateur a choisi une race quelconque de bétail laitier, il ne doit garder qu'un reproducteur de cette race à la tête de son troupeau et de ne plus faire de ces croisements inconsiderés, qui ont été dans le passé l'unique cause de l'altération de nos troupeaux. De plus, dit-il, si un cultivateur possède une bonne vache laitière, il ne doit la vendre pour aucun prix, mais bien la garder, en vue d'élever d'elle, les génisses provenant d'une mère bonne laitière et d'un père dont la mère était très bonne laitière, ne pourraient faire autrement que d'être elle-mêmes bonnes laitières pourvu qu'elles soient bien élevées. En remplissant ces conditions un cultivateur est certain du succès dans l'amélioration de son troupeau.

Un autre point qu'il développa, c'est celui de ne garder sur la ferme que des reproducteurs sains, aussi bien que les troupeaux, c'est à dire exempts de toute maladie organique tel que la tuberculose, cette terrible maladie qui se propage si facilement de la bête au genre humain. Le seul moyen de se renseigner si nos troupeaux sont indemnes de cette maladie, c'est d'avoir recours de temps à autre à la science vétérinaire, et de faire faire l'épreuve du troupeau à la tuberculine. Le deuxième point qu'il traita fut celui de l'élevage des veaux, à partir de la naissance jusqu'à l'époque du vêlage pour les génisses. Soins particuliers à être donnés dans le choix de la nourriture et de la manière de la préparer, soins aux pâturages et surtout à l'étable.

En terminant il toucha à cette question si d'actualité qu'est l'hygiène. Pour avoir des vaches en bonne santé, il faut qu'elles résident dans des étables bien aérées bien éclairées et tenues proprement, il insista davantage sur ce dernier point. Le seul moyen dit-il d'avoir des étables propres c'est de n'avoir que des planchers en ciment, planchers qui peuvent être nettoyés et lavés souvent, il est vrai que ces planchers sont plus dispendieux dans leur

construction, mais ils ont l'avantage de faire une plus longue durée, de ce fait le coût de revient en est diminué de beaucoup, finalement ils ne coûtent pas plus qu'un plancher en bois et sont plus hygiéniques.

M. J. N. Lemieux, dans sa conférence, traita de la question du contrôle du rendement des vaches laitières. Ce conférencier qui depuis déjà plusieurs années étudie cette question, a su intéresser les cultivateurs présents, surtout ceux qui l'an dernier ont appartenu au Centre du Contrôle Laitier de St Hyacinthe, Centre qui a été organisé par le Commissaire Fédéral de l'Industrie laitière, et qui se compose des paroisses de St-Thomas d'Aquin, Notre Dame de St Hyacinthe, St Hyacinthe le Confesseur et Ste Rosalie; il fit une revue complète des travaux accomplis l'an dernier. Par des chiffres à l'appui il montra les grandes différences qui existent entre le rendement de chaque vache d'un même troupeau, aussi bien que dans différents troupeaux d'une même paroisse. Nous

croions intéresser nos lecteurs en reproduisant quelques uns des tableaux préparés pour cette occasion.

CENTRE DE CONTRÔLE LAITIÈRE, ST. HYACINTHE.

Différence de rendement entre les divers endroits où les records ont été tenus en 1911:

Endroits No	Vaches Nombre	Lbs. lait moyenne par vache	ojo Gras	Livres Gras	Prix 100 lbs. lait	Valeur du lait beurre à 25 cts.
1	56	5513	4-05	223	1-18	\$65.05
2	46	4188	4-12	173	1-20	50.26
3	53	4769	3-90	186	1-14	54.37
4	128	4857	3-92	191	1-14	55.37
5	119	4626	3-97	184	1-16	53.66
6	66	4557	4-07	186	1-19	54.23
7	43	6326	4-02	254	1-17	74.01

Ce tableau montre donc que le revenu par vache varie de \$50.26 à \$74.01, soit une différence de \$23.75

Tableau montrant le pourcentage des vaches dont le rendement a été moins de 4000 livres de lait, vaches de 2 ans exceptées.

Endroits No	Nombre de vaches	Vaches au moins de 4000 lbs.	Pourcentage
1	55	10	18.18 p.c.
2	44	16	36.36 "
3	50	13	26. "
4	123	28	22.76 "
5	107	24	22.43 "
6	54	11	20.37 "
7	40	1	2.50 "

Ce tableau dit-il nous fait voir la grande disproportion dans les rendements des vaches laitières suivant les lieux, et surtout dans la manière que l'élevage se fait, par exemple si nous considérons le grand pourcentage de vaches de l'endroit No 2 qui ont donné moins de 4000 livres de lait, avec l'endroit No 7, il y a une différence

Troupeaux	REPRODUCTEURS RACES PURES ET CROISÉES.		Livres lait	Livres Gras	ojo Gras	Valeur du lait
	Nombre Troupeaux	Nombre Vaches				
Purs	15	191	5516	222	4-03	\$64.75
Croisés	38	299	4805	183	3-80	53.25
Différence en faveur des premiers			711	39	-23	\$11.50

Pur	Meilleur Troupeau	8	9507	371	3-9	\$108.25
Croisé	"	14	7146	300	4-2	87.50
Différence en faveur du premier			2361	71		\$20.75

Le beurre est estimé à 25c la livre.

Tableau montrant la différence dans les rendements, etc., d'un troupeau composé de 7 vaches et d'un reproducteur de race pure, et d'un troupeau composé du même nombre de vaches et d'un reproducteur de race croisée.

TABLEAU DE RACE PURE ET CROISÉE—RACE PURE.							
Vache No	Age	Livres lait	ojo Gras	Livres Gras	Valeur du lait	Profit	
1	2	5180	4-4	227	\$66.25	35-50	
2	3	4785	4-3	206	60.00	29-25	
3	4	6440	4-1	266	77.50	46-75	
4	5	6555	4-5	297	86.63	55-88	
5	6	7885	4-9	385	112.25	81-50	
6	6	6870	4-5	309	90.12	59-37	
7	10	7015	4-1	291	84.88	54-13	
Moyennes		6390	4-42	283	\$81.75	51-00	

Coût de la nourriture par vache \$30.75
 " de la production de 100 livres de lait .48 1 cts
 " " de 1 livre de gras .10 8 cts
 Beurre estimé à 25 cts la livre.

Vache	Age	Livres lait	ojo Gras	Livres gras	Valeur	Profit
1	4	3550	3-7	137	\$38.25	\$12.25
2	7	4700	3-6	168	49.00	23.00
3	5	3710	3-6	133	38.75	12.75
4	9	3980	3-7	151	44.00	18.00
5	2	2460	4-0	98	28.50	2.58
6	2	3175	4-0	127	37.00	11.00
7	9	2275	3-9	88	25.65	Perte .35
Moyennes		3407	3-79	128	\$37.25	\$11.25

Coût de la nourriture par vache \$26.00
 " de la production de 100 livres de lait .76 3 cts
 " " de 1 livre de gras .20 3 cts
 Beurre estimé à 25 cts la livre.

Ce qui est remarquable dans ce tableau c'est la différence dans le pourcentage du gras des deux troupeaux, aussi la différence dans le rendement de la vache de 2 ans du troupeau de race pure et la vache No 5 de 2 ans du troupeau de race croisée, ensuite à remarquer le rendement de la vache No 7 de 9 ans, du troupeau



LES GANTS PERRIN

ont, de tout temps, conquis la faveur des élégantes par leur coupe artistique, leur façon soignée et leur durée.

Une paire de gants Perrin fera l'usage de deux paires de gants ordinaires, résultat dû à l'habileté professionnelle des meilleurs gantiers au monde et à l'emploi des plus belles peaux.

Au point de vue du Style, du Chic et du Confort,

LES GANTS PERRIN

Pour Hommes, Femmes et Enfants

défient toutes les comparaisons.

TOUTES LES NUANCES A LA MODE
DANS TOUTES LES POINTURES

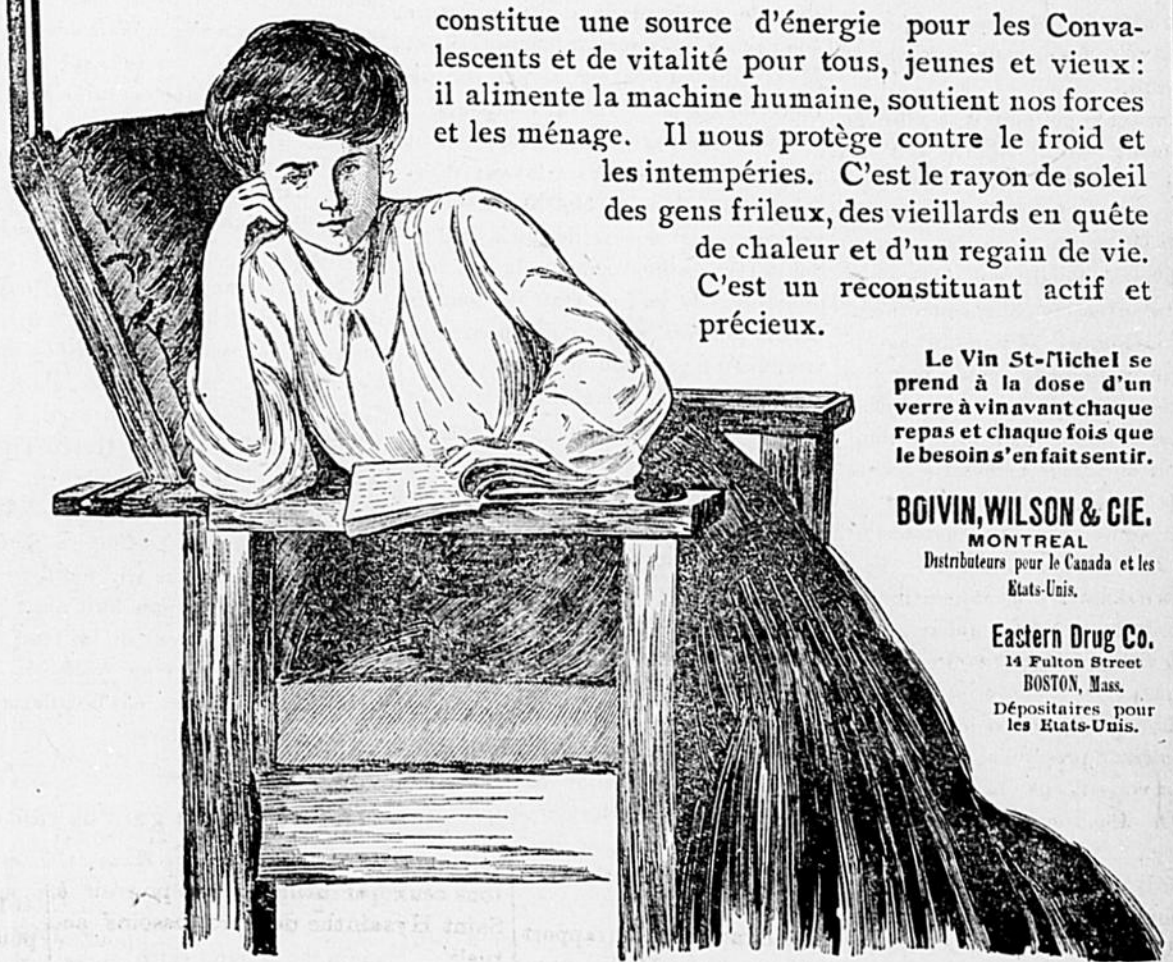
Exigez le GANT PERRIN qui en raison de sa durée, est encore le plus économique

EN VENTE DANS TOUS LES MAGASINS DE PREMIER ORDRE

LE VIN DES CONVALESCENTS

Le bien-être que vous éprouvez après avoir pris du VIN ST-MICHEL, la chaleur vitale qu'il développe et qui s'étend à tout l'organisme, justifient la préférence que lui accorde la Profession Médicale et la faveur publique dont il jouit dans toute l'étendue du Canada, des États-Unis et à l'Étranger. C'est le Vin des Convalescents: il remonte l'organisme.

Le Vin St-Michel



constitue une source d'énergie pour les Convalescents et de vitalité pour tous, jeunes et vieux: il alimente la machine humaine, soutient nos forces et les ménage. Il nous protège contre le froid et les intempéries. C'est le rayon de soleil des gens frileux, des vieillards en quête de chaleur et d'un regain de vie. C'est un reconstituant actif et précieux.

Le Vin St-Michel se prend à la dose d'un verre à vin avant chaque repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE.
MONTREAL
Distributeurs pour le Canada et les États-Unis.

Eastern Drug Co.
14 Fulton Street
BOSTON, Mass.
Dépositaires pour les États-Unis.

Mutations de propriétés

Vente par l'hon. G.C. Dessaulles à Théophile Gadbois d'une partie du lot 815 de la Cité pour \$216.
 Vente de Théophile Gadbois à Henri Blanchette d'une partie du lot 185 de la Cité pour \$600.
 Vente d'Amédée Rainville à Joseph Arpin des lots 18 et 20 de St Hyacinthe le Confesseur pour \$1800.
 Vente d'Anathalie Gaucher à Marie Anne Choquette d'une partie du lot 248 de Saint Damase pour \$700.
 Vente de Joseph Côté à Albani Côté du lot 1172 de Saint Thomas d'Aquin pour \$4600.
 Vente de Maurice Ariel à Henri Grégoire des lots 245 et 241-a de Saint-Hyacinthe le Confesseur pour \$3700.

Vente par encan

LUNDI, le 22 AVRIL courant, à 10 hrs de l'avant midi, sur les lieux, D'un emplacement situé sur la rue Girouard, dans le quartier No 5 de la cité de St Hyacinthe, faisant partie du lot officiel No 348 du cadastre de la paroisse de St Hyacinthe, bâti de deux maisons de six logements, étant respectivement les Nos 245, 245 A, B, C, D, 247 et 249 de la dite rue Girouard, rapportant \$318 par année, appartenant à Mme Jos. Blanchard.
 Pour les conditions s'adresser à RENÉ MORIN, Notaire.
 St. Hyacinthe, le 9 avril 1912.

Logements à louer et terrains à vendre

4 beaux logements complètement réparés à neuf et fournis de closets à l'eau, évier émaillé, avec garde-robes dans chacun, situés rue Lafontaine, près du coin de la rue Désaulniers, à louer à prix modérés.
 6 emplacements à bâtir, dont 3 sur la rue Notre Dame, près du terrain des Sœurs du Précieux-Sang, et 3 sur la rue Viger, près de la rue Raymond, à vendre à bonnes conditions.
 S'adresser à H. Raymond & Cie., agent d'assurances et courtier en immeubles, No 258 rue Girouard, Saint-Hyacinthe. 12,19,26,3.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par le présent donné que conformément aux dispositions de la Charte, que le conseil de ville, à une séance tenue le 29 mars courant, a adopté les règlements numéros 137 et 138, dont les vrais copies sont publiées d'autre part.
 Ce dont tous les intéressés sont priés de prendre connaissance.
 Donné et publié à Saint-Hyacinthe, ce trentième jours de mars 1912
 D. T. BOUCHARD, Greffier.

Vente par le Shérif.

C. S. A. No. 15—Napoleon Smith, demandeur, contre La Thomas Duval, défendeur.
 Un emplacement, No 1-44 du 5me rang de Simpson, village de St. Cyrille de Wendover, avec une bâtisse servant à la fabrication du beurre et du fromage, avec tous les engins, bouilloires, machines, outils, appareils servant à l'exploitation de la dite fabrique et s'y trouvant actuellement, ainsi que les autres bâtisses y érigées.
 Vente à la porte de l'église de St. Cyrille de Wendover, le 19 avril 1912, à dix heures de l'avant midi.
 P. L. TOUSIGNANT, Shérif.
 Bureau du Shérif, Arthabaska, ce 10 avril 1912.



"Le Clairon"

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska U. JACQUES, Prés.

ABONNEMENT

A St. Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50

Ailleurs au Canada..... 1.00

3c LE NUMERO

En vente chez M. Geo. St-Jean.

Que tout le monde se rappelle que c'est dimanche après-midi à une heure et demie qu'aura lieu la grande assemblée politique à la Salle de l'Hotel de Ville.

CHRONIQUE MUNICIPALE

La fameuse question du plant à gaz est enfin réglée et à la satisfaction la plus entière du conseil de ville.

On se rappelle que la ville se plaignait du fait que la Colonial Engineering s'était trompée dans l'estime des forces requises pour faire fonctionner ensemble et le système d'éclairage et les trois pompes turbines et refusait de payer le montant réclamé par la compagnie.

Le rapport d'un des ingénieurs les plus compétants du continent américain M. L.A. Herdt, établissait que les machines avaient les capacités mentionnées au contrat par écrit, qu'elles avaient l'efficacité et l'économie promise, mais ce rapport disait que les machines n'étaient pas assez puissantes pour faire tout fonctionner le plant en même temps.

La compagnie poursuivait la ville en recouvrement de la balance qui lui était due en vertu de la lettre du contrat soit \$24,150.

La ville refusa de payer ce montant alléguant que le plant n'était pas en conformité avec les obligations assumées par la compagnie par son acceptation du règlement voté par les citoyens de la ville de Saint Hyacinthe.

Il s'agissait donc d'un procès dont le montant en litige s'élevait à trente sept mille dollars.

La compagnie des constructeurs fit une offre de règlement à la ville. Elle déclara être disposée à consentir une réduction de trois mille dollars. Le conseil de ville refusa cette offre comme insuffisante.

Les échevins soulevèrent la question de ce règlement proposé à M. Herdt, l'ingénieur conseil de la ville, et à M. J.O. Beauregard, avocat de la Cité.

M. Herdt déclara dans son rapport qu'en tenant la pompe Holly sous pression la ville possédait une sécurité parfaite en cas d'incendie et estima à \$4,000 ou \$4,500 le montant de réduction qu'il fallait faire la Colonial Engineering.

L'avocat de la Cité recommanda, au point de vue pratique au conseil d'accepter une réduction de \$6,150. Il déclara qu'au point de vue légal il était assuré de gagner le procès de la ville, mais au cas où la Colonial Engineering deviendrait insolvable par la perte de cette cause la ville pourrait peut-être se trouver dans une situation assez difficile pour exercer son recours en dommages.

La Colonial Engineering ayant consenti à cette réduction le conseil de ville a accepté mercredi soir, le 3 avril son offre mais à la condition que le paiement de la balance due soit effectué que lorsque les machines auront été remises en bon ordre de fonctionnement et les titres à la propriété des machines seront établis clairement à la satisfaction du conseil.

Le conseil a aussi décidé de mettre fin à l'engagement temporaire que la ville a avec la compagnie d'Electricité pour l'approvisionnement du courant nécessaire à l'éclairage des rues et des édifices publics.

Nous croyons que la ville en acceptant cette offre de la Colonial Engineering a fait un excellent règlement. Il est certain qu'avec le plant tel qu'il est actuellement la ville, tout en ayant l'avantage de tenir la pompe Holly sous pression, économisera, après avoir payé toutes les charges de l'installation et même le fonds d'amortissement, au moins deux mille dollars par année.

Notre éclairage étant infiniment supérieur à l'ancien et notre protection en cas d'incendie étant considérablement augmentée par l'addition des pompes turbines et le conseil réalisant une économie aussi considérable nous pouvons dire que le nouveau plant électrique est une excellente chose.

Les machines seront remises en opérations dès que le contrat pour l'approvisionnement du courant à même le système de notre compagnie d'Electricité locale aura pris fin.

La Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce a eu, jeudi, le 4 avril dernier, une très intéressante séance sous la présidence de M. D. T. Bouchard.

Cette assemblée avait été convoquée dans le but principal de prendre en considération les deux règlements que le conseil de ville vient de voter pour amener à Saint-Hyacinthe deux nouvelles industries, une manufacture de cigares et une manufacture de chaises.

Le président a résumé les deux règlements et après discussion il a été résolu à l'unanimité que la Chambre de Commerce déclare approuver les deux projets en question comme de nature à promouvoir considérablement le progrès de la ville de St. Hyacinthe.

Il a aussi été question du projet que la Chambre a mis à l'étude pour amener du pouvoir nouveau à St. Hyacinthe. Le président, M. Bouchard, a fait rapport que la question faisait du progrès; il a rencontré tout dernièrement le représentant d'une puissante compagnie qui pourrait fournir à Saint Hyacinthe du pouvoir jusqu'à concurrence de six mille chevaux vapeurs.

Cette compagnie est actuellement propriétaire de chutes pouvant développer au besoin 30,000 chevaux-vapeurs et si elle se décide à venir à Saint Hyacinthe, comme cela est très probable, elle sera en état de fournir tout le pouvoir dont nous pourrions avoir besoin pour toutes fins.

La compagnie a manifesté le désir de connaître les besoins de la ville avant de procéder plus loin. C'est pourquoi M. Bouchard croit que la Chambre de Commerce devrait recueillir des statistiques sur la quantité de chevaux-vapeurs actuellement utilisés par les manufactures de St. Hyacinthe tant pour force motrice que pour éclairage.

Il est en conséquence proposé par un des membres de la chambre et résolu à l'unanimité que le secrétaire soit autorisé à s'informer auprès de tous ceux qui utilisent du pouvoir à Saint Hyacinthe de leurs besoins actuels.

Les billets de chemins de fer à bon marché pour les membres de la Chambre de Commerce est aussi une question qui a été mise devant la Chambre par M. Bouchard.

M. Bouchard croit que la Chambre, en faisant des démarches auprès des compagnies de chemins de fer, peut avoir des billets à prix réduits pour ses membres, comme cela existait il y a quelques années. Il est incontestable que les taux de passage entre Saint-Hyacinthe et Montréal sont de beaucoup trop élevés pour les gens du commerce.

M. A. J. Dubuc, M. J. A. Godard, M. J. E. Lanoix et plusieurs autres membres ont pris part à la discussion qui s'est faite sur cette question. Tous se prononcèrent en faveur d'une réduction sur les billets à l'utilité des membres de la Chambre de Commerce, mais on voit de grandes difficultés pour arriver à les obtenir. Tous les membres sont cependant d'opinion qu'avec du travail et beaucoup de persévérance on pourra réussir à obtenir ce que l'on désire depuis de si nombreuses années.

Un comité composé de MM. D. T. Bouchard, A. J. Dubuc, J. U. Godard, Henri Sicotte, J. E. Lanoix et Joseph Mathieu a été chargé de cette question.

Des résolutions de condoléances ont ensuite été votées à M. Emile Solis, libraire, à l'occasion du décès d'un de ses fils.

Et la séance est levée.

Abonnez vous au "Clairon" le meilleur médium de publicité dans la région

Nouvelles Locales.

LA DEBACLE

Tel que "Le Clairon" l'annonçait dans un de ses récents numéros, la solidité qu'offrait encore la glace et le changement subit de la température ont été la cause que cette année notre ville a été gratifiée de la plus forte inondation que nous ayons eu depuis huit ans.

La rivière a commencé à grossir samedi et dimanche matin, elle avait déjà gagné plus de trois pieds de hauteur et elle continuait toujours à grossir lentement si bien que dimanche midi son niveau s'était élevé d'au moins trois autres pieds encore.

La pluie torrentielle qui s'est mise à tomber dimanche vers une heure de l'après midi pour se continuer jusque dans la soirée a été elle aussi un des puissants facteurs du haut niveau qu'a atteint notre rivière lundi matin.

En effet, lundi l'eau montait toujours et elle a atteint son niveau le plus haut, soit plus d'une vingtaine de pieds de plus que son niveau normal.

La place dite du "Marché à Foin" était littéralement recouverte d'eau. Une partie de la rue Cascades et de la rue Concorde s'est recouverte d'eau, ce qui ne s'est pas vu depuis huit ans. Sur la rue Concorde, près du pont Centre, il y avait sept pieds d'eau et elle touchait presque au tablier de ce pont et l'espace libre au dessous n'était plus suffisante pour laisser le passage libre à la glace.

A un certain moment l'on craignait fortement pour ce pont, mais heureusement la glace s'est amoncelée dans le rapide situé vis à vis de la rue Mondor.

L'on estime à une centaine au delà le nombre de maisons ayant souffert de l'inondation. Le démantèlement s'est opéré dans le cours de la nuit de dimanche à lundi et il fut rendu très difficile par le couche de glace formée par le vent sur cette épaisse nappe d'eau et les chaloupes qui transportaient les occupants des maisons inondées devaient briser cette glace et s'ouvrir difficilement le chemin.

Au nord du pont du Grand Tronc, l'eau a complètement recouvert les terrains appartenant à M. Joseph Nault, se rendant immédiatement en arrière des maisons de la rue Girouard, ce qui ne s'était pas vu depuis huit ans.

Sans le changement de la température qui s'est mise au froid, il est certain que la ville eût souffert de dommages irréparables.

La Cité obtient gain de cause

La Cité de Saint Hyacinthe était poursuivie il y a déjà plusieurs mois par M. Joseph Turcot réclamant un montant de cinq cents dollars pour dommages soufferts par son épouse par suite d'un accident qu'elle attribuait à la négligence de la ville.

La ville par l'intermédiaire de son avocat, M. J.O. Beauregard, plaideait spécialement prescription de l'action, la poursuite suivant sa prétention n'ayant pas été prise dans les délais voulus.

Son Honneur le juge Martineau a rendu jugement ce matin et il a donné gain de cause à la Cité de Saint-Hyacinthe renvoyant l'action du demandeur. L'action d'après le jugement aurait dû être prise dans les trois mois de l'accident ce que le demandeur a négligé de faire.

M. V. E. Fontaine occupait pour le demandeur.

Ce jugement mettra probablement aussi fin à une autre cause prise par un M. Edgar Richard pour dommages réclamés de la ville par suite d'un accident. Dans ce cas comme dans le premier il y a prescription.

En séparation de biens

Mme Milina Frégeau, épouse de Emile Charles Caron, vient de prendre contre ce dernier une action en séparation de biens par le ministère de Mmes Bernard & Gadbois, avocats de Montréal.

Bordereau final

M. Jules Saint Germain, curateur dans la faillite de L.J. Kérouack, du village d'Upton, vient d'annoncer qu'un premier et final bordereau a été préparé en cette affaire lequel sera payable le 15 avril courant.

AU THEATRE BIJOU

"Mlle St. Hyacinthe" obtient un grand succès et "L'Amour qu'on aime" offre un véritable régal artistique.

Le directeur artistique, M. Damas Dubuisson, peut certainement être fier du succès qu'il remporte cette semaine au Théâtre Bijou.

Sa revue, "Mlle Saint-Hyacinthe", rédigée en collaboration avec M. DeVarennes, est certainement la meilleure que nous ayons eu en notre ville, malgré toute l'excellence de "Mas tu vu à Saint Hyacinthe" donnée l'an dernier par MM. Soulier et Hervé.

Un des principaux mérites des auteurs de la revue c'est de ne pas avoir trop sorti du terroir, de s'être appliqué à montrer les différents événements sous leur vrai jour, en un mot de n'avoir rien sacrifié pour tâcher de produire de l'effet.

M. et Mme Dubuisson, dans leurs différents rôles du Compère et de la Commère, ainsi que dans ceux du Vieux Berger et de Zerline Serpentin, ont personifiés leurs différents types d'une manière tout à fait remarquable et leur mérite est tellement reconnu qu'il n'est nullement besoin d'aucun commentaire. DeVarennes a été superbe et ses créations sont des plus originales et contribuent pour beaucoup au succès de la représentation. Desmarteau, dont la renommée comme tenor est déjà connue de tous, a certainement ajouté cette semaine un nouveau succès à sa carrière d'artiste. Et que dire de Mmes Derouvray et Lebrun, sinon qu'elles sont de véritables artistes. Leurs scènes de la "religieuse" et de la "Vieille Canadienne" ont été on ne peut plus goûtées. Tétrault s'est comme d'habitude montré l'original par excellence. En un mot tous les artistes, dans leurs différents rôles, ont figuré à merveille et la revue "Mlle Saint Hyacinthe" fournit un véritable régal artistique.

—o—

Soirée des Zouaves

Comme d'habitude, la soirée dramatique et musicale donnée mardi dernier par l'Association des Zouaves, a été couronnée du plus grand succès, et M. Raoul Clapin, leur directeur, s'est certainement surpassé dans sa mise en scène.

Se mettre en frais de commenter ici le mérite individuel de chacun des acteurs serait chose assez difficile et demanderait un travail assez long. Le plus bel éloge que nous croyons pouvoir leur adresser est qu'ils ont chacun dans leur rôle respectif largement contribué au succès de la soirée et la plus grande preuve de leurs succès c'est sans contredit les salles comblées que font toutes leurs soirées.

L'orchestre de la Philharmonique a dans les entr'actes exécuté tout un programme de musique d'une haute valeur artistique et qui a vivement été goûté.

Bref cette soirée a été un vrai régal artistique pour laquelle nos "Zouaves" méritent les plus sincères félicitations.

—o—

Pour le Parler Français

Dimanche après midi, les membres de l'Association des Zouaves parcourent notre ville ainsi que les villages de St. Joseph et de La Providence pour recueillir les souscriptions des citoyens pour le congrès de Langue Française qui sera tenu à Québec en juin prochain.

S'il est une ville qui doit se montrer généreuse pour cette grande entreprise, c'est certainement Saint-Hyacinthe, qui est sans contredit une des cités la plus française de toute notre province de Québec, et, comme l'ont si bien fait voir les dévoués organisateurs, nous nous devons à nous mêmes cet honneur de figurer au tout premier rang des centres canadiens-français.

Nous ne pouvons que féliciter les Zouaves d'avoir pris l'initiative de l'entreprise et nous leur souhaitons bon succès.

A LOUER

Magnifique logement de 12 appartements. Chambre de bain - eau chaude et froide.

Pour plus amples informations s'adresser au "Clairon". jao

Banquet à l'honorable M. Décarie.

Il aura lieu à l'arsenal du 65ème et constituera un événement politique.

Le 15 avril prochain, les libéraux de Montréal offriront à l'hon. M. Décarie, secrétaire provincial, un grand banquet à l'arsenal du 65ème régiment.

On compte sur la présence de Sir Lomer Gouin et de ses collègues et de plusieurs politiciens distingués d'Ottawa, de sorte que le banquet constituera un véritable événement politique.

Les orateurs discuteront probablement au long les questions politiques du jour.

Les cartes d'admission, à des prix populaires, sont en vente aux bureaux du "Clairon", 173 boulevard Girouard.

Feu Dme Adolphe Lagacé

C'est avec douleur que nous avons appris la mort de Dme Eliza Desmarais, épouse de M. Adolphe Lagacé, sous chef de notre force municipale, décédée le 11 avril courant, à l'âge de 49 ans et 6 mois.

Madame Lagacé a succombé à une grave et longue maladie dont elle souffrait depuis longtemps, après avoir reçu tous les secours de la religion.

Outre son époux, elle laisse pour pleurer sa perte deux fils: Oscar, âgé de 22 ans et Lucien, âgé de 8 ans et 6 mois; ses sœurs: Mmes Joseph Desgranges, de Saint Joseph, Victor Saint Jean, de Saint Simon de Bagot; son beau-frère, M. Joseph Pichette de notre ville; ses belles sœurs: Mlles Esilda, Josephine et Zéphirine Lagacé, de La Providence et Mme Louis Messier, de Lewiston Me.

Les funérailles auront lieu samedi matin à 9.30 heures à la Cathédrale. Départ de la maison mortuaire, rue Cascades, à 9 1/2 hrs pour se rendre à la Cathédrale et de là au lieu de la sépulture.

A M. Lagacé et à sa famille si cruellement éprouvée le "Clairon" offre ses plus sincères condoléances.

Décès

Le 6 courant, s'éteignait à Montréal, muet des secours de notre sainte religion et après plusieurs mois d'une maladie soufferte avec résignation, M. Henri Marin, du Revenu de l'Intérieur.

Le défunt, âgé de 31 ans, était le fils de feu F. X. Marin et de Léa Nicoll, autrefois de St. Hyacinthe.

C'est avec regret que ses parents et nombreux amis ont appris son décès. Le service et la sépulture ont eu lieu à Montréal le 29 mars à l'église St. Louis de France, au milieu d'un grand concours de fidèles.

A la famille éplorée nous offrons nos plus sincères sympathies.

NOUVELLES DU DISTRICT

De nos correspondants

SAINT CHARLES

M. Edmond Archambeault vient de vendre à M. Louis Côté sa maison et sa boulangerie pour le prix de \$2875.

M. Archambeault occupera maintenant la maison ci devant occupée par M. Philéas Rémy.

Le conseil municipal de notre paroisse vient de passer un règlement à l'effet d'emprunter du gouvernement provincial une somme de vingt à vingt cinq mille piastres pour le maccadamage des routes de la dite municipalité.

Le conseil a aussi passé un autre règlement à l'effet d'obliger toutes les familles en mesure de le faire de pouvoir à l'entretien des aliénés, enlevant ces personnes de la charge de la municipalité.

M. Euclide l'Heureux est arrivé en notre paroisse depuis quelque temps dans l'intention de s'y établir.

Nouvelles légales

Nous lisons dans la "Gazette Officielle" qu'il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec, le 17 février 1912, d'autoriser en faveur de Edouard Archambeault, notaire public, praticien et demeurant à Saint-Denis, comté de Saint Hyacinthe, la transmission des minutes, répertoires et index de feu A. M. Archambeault, en son vivant notaire, de Saint Antoine, comté de Verchères, district de Richelieu.

CHRONIQUE PAROISSIALE

Baptêmes

Cathédrale

Le 4 courant, William Adélar Ovilla, fils de Hector Bready et de Rose Alma Saint Onge.

Parrain, William Bready. Marraine, Alexina Blanchette.

Le 4 courant, Joseph Paul Wilfrid Bernard, fils Ephrem Scott et d'Emma Girard.

Parrain, Wilfrid Girard. Marraine, Palména Langelier.

Le 7 courant, Marie Henriette Antoinette, fille d'Henri Malo et d'Alida Langelier.

Parrain, Treflé Malo. Marraine, Délima Deslauriers.

Le 9 courant, Marie Berthe Colombe, fille d'Elías Chicoyne et de Laura Fontaine.

Parrain, John Couture. Marraine, Marie Cardinal.

Le 9 courant, Marie Jeanne Georgianna fille d'Albert Rainville et d'Éva Hébert.

Parrain, Théophile Hébert. Marraine, Georgianna Burque.

Le 10 courant, Joseph Albert Paul Emile, fils de Napoléon Demers et de Victoria Petit.

Parrain, Albert Lamoureux. Marraine, Rose de Lima Lacroix.

Le 10 Joseph Jean Jacques, fils d'Aimé Roy et de Juliette Choquette. Parrain, Jacques Roy. Marraine, Blanche Choquette.

Le 10 courant, Marie Isabelle, fille de Pierre Saint Onge et de Joséphine Bendoïn.

Parrain, Ovide Saint Onge. Marraine, Josephine Beadoïn.

Paroisse Notre Dame

Le 4 courant, est décédé Maurice, fils de François Leclerc et d'Adéline Deslauriers.

Ont signé le registre: François Leclerc, Napoléon Leclerc, Eugène Leclerc.

Le 5 courant, est décédé, à l'âge de 53 ans, Arthur Deschênes, époux de Louise Caron.

Ont signé le registre: Jules Deschênes, Louis Deschênes, Sylvio Deschênes, Ferdinand Deschênes, Zoel Caron, J. B. Boulay, Rev. L.A. Sénécal, Rév. Joseph Goselin.

Sépultures

Cathédrale

Le 8 courant, est décédé à l'âge de 3 mois, Noella fille de Victor Chabot, et d'Alice Lussier.

Ont signé le registre: Victor Chabot, Alfred Mc Intyre.

Le 9 est décédée Marie Houle Sœurs des Petites Sœurs de La Charité à l'âge de 69 ans.

Ont signé le registre: Victor Desert A. S. Comeau.

Le 9 courant, est décédé à l'âge de 21 ans, Eugène Nadeau fils d'Achille Nadeau et d'Alice Lussier.

Ont signé le registre: Achille Nadeau V. Mongeau.

Le 10 courant, est décédé à l'âge de 19 ans, Camille Nadeau fils d'Achille Nadeau et d'Alice Poitlier.

Ont signé le registre: D. Pelchat, O. Lafontaine, A. Nadeau.

Paroisse Notre Dame

Le 6 courant, Marie Madeleine Rhéa, fille d'Ephrem Desmarais et d'Emma Gladu.

Parrain, Joseph Gladu. Marraine, Rose Maynard.

Le 7 courant, Juliette Caroline Simone, fille de Sylvain Archambeault, et d'Emma Beaudry.

Parrain, Louis Archambeault. Marraine, Caroline Lacasse.